

Service public d'assainissement collectif (SPAC)
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Téléphone : 05 49 81 19 00

SIRET : 200 040 244 00051
TVA Intercommunautaire : FR 77 200 040 244 00051

Horaires d'ouverture du SGC Thouars :
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12H00 sans
rendez-vous ; les mêmes jours de 13H30 à 15H30 sur
rendez-vous.
Téléphone : 05 49 96 02 15
Mail : sgc.thouars@dgfip.finances.gouv.fr

Service de Gestion Comptable
4 rue Jules FERRY - CS 80185
79104 Thouars Cedex

0414-032113-0086-2



M. VERGNAULT FRANCOIS

169 IMPASSE DENROUX
31860 LABARTHE-SUR-LEZE



Le 17 janvier 2024

FACTURE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales par :

Pierre-Yves MAROLLEAU, Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

VOIES DE RECOURS : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

Vous pouvez contester le bien-fondé de cette créance en saisissant le juge judiciaire (juge de proximité pour les montants inférieurs à 4000 €) dans un délai de deux mois suivant la modification de l'acte contesté.

N° Dossier	Adresse concernée		
25021	34 Rue de la Gare 79250 NUEIL-LES-AUBIERS		
Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Contrôle des écoulements du bâtiment de l'installation d'Assainissement Collectif réalisé le 26/12/2023 demande en date du 29/11/2023	140,00 €	28,00 €	168,00 €
TOTAL HT		MONTANT TVA	
140,00 €		28,00 €	
		NET A PAYER TTC	
		168,00 €	

Informations sur le paiement :

- Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor public (dans l'enveloppe jointe avec le TIP non signé)

- Paiement en ligne par carte bancaire ou prélèvement ponctuel sur www.payfip.gouv.fr
Identifiant collectivité : 043392

Référence : 2024-89-00-26874

- Paiement par virement : Banque de France
IBAN : FR13 3000 1006 02F7 9200 0000 050
BIC : BDFEFRPPCCT

- Paiement en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

Référence à rappeler : 2024/1 Facture n°26874

Identifiant collectivité : 043392
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

*

Talon de paiement

à joindre à votre chèque

Référence facture : 2024/1 Facture 26874

Montant en euros : 168,00 TTC

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

M. VERGNAULT FRANCOIS
169 IMPASSE DENROUX
31860 LABARTHE-SUR-LEZE

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

TSA 73980
92894 Nanterre Cedex 9



044108900249

940033000160 812000000000268740790414995806

16800